

La FNIC et les syndicats CGT BMS et SANOFI communiquent :



Montreuil, le 27 février 2014

Le paracétamol : sauvegarder l'emploi et l'accès aux soins !

La FNIC CGT, les syndicats CGT BMS et SANOFI vous font part de leur positionnement quant à l'inscription au répertoire des génériques des 3 marques de paracétamol : Doliprane, Efferalgan et Dafalgan.

Il faut tout d'abord clarifier la situation et surtout l'ambiguïté des discours qui sont tenus. Bien que le paracétamol soit générique de longue date, ces 3 marques bénéficient d'un statut d'exception interdisant leur substitution par le pharmacien.

Cet état de fait garantit aux deux laboratoires concernés une position dominante accompagnée d'une marge conséquente. Les ventes du paracétamol en France sont d'un peu plus de 900 millions d'euros ; l'économie réalisée par son inscription au répertoire, permettant la substitution par un générique, serait d'environ 10 à 20 millions d'euros.

Cette mesure pourrait impacter à la fois le C.A., la rentabilité et probablement les volumes produits au sein de BMS et SANOFI. Le lobby et le chantage à l'emploi qu'ont développé BMS et SANOFI est inacceptable. C'est prendre en otage les salariés. Ils annoncent la disparition pure et simple de 2000 emplois en fabrication, distribution et promotion du médicament si cette mesure passait. Comment ont-ils mesuré et quantifié cet impact sur l'emploi, sauf à s'en servir de prétexte à de nouvelles restructurations ?

D'autres choix stratégiques et économiques peuvent être pris par BMS et SANOFI, répondant tout à la fois aux besoins de santé et au maintien et développement de l'emploi.

La Cgt revendique la transparence du prix des médicaments. Ceci nous permettrait de mettre en avant qu'une baisse des marges ne remettrait pas en cause la viabilité économique tout en maintenant l'intégralité des emplois et des sites.

La Cgt n'acceptera aucun accord négatif entre le gouvernement et les laboratoires, conclu sur le dos des patients et de l'emploi, tel qu'un déremboursement du paracétamol.

La question de fond n'est-elle pas tout simplement, si un médicament, générique ou pas, a une valeur thérapeutique mesurée et nécessaire au patient, ne doit-il pas tout simplement et logiquement être pris en charge à 100 % par notre système de protection sociale ?

Par ailleurs, nous rappelons que, depuis plusieurs années, les industriels ont arrêté la fabrication chimique du paracétamol en France. 70 % du paracétamol provient de Chine, produit dans des conditions déplorables pour l'environnement et pour la santé et la sécurité des travailleurs chinois qui la produisent. On importe le principe actif et seule la production pharmaceutique est assurée en France.

Fabriquer dans de telles conditions, la qualité des productions que nous importons est des plus variable et parfois inacceptable. Au nom de la sécurité sanitaire, de l'indépendance thérapeutique et de l'emploi, ne serait-il pas préférable de fabriquer en France pour plus de garanties et pour diminuer le coût environnemental ? Est-ce vraiment une politique de développement durable de faire faire des millions de kilomètres à des marchandises ?

La FNIC CGT, les syndicats CGT BMS et SANOFI tiennent à faire savoir que quelle que soit la décision prise par le gouvernement, nous n'accepterons aucune restructuration ou suppression d'emplois sous ce prétexte.

Pour rappel, SANOFI et BMS réalisent des bénéfices nets en milliards d'euros, et en grande partie grâce aux systèmes de protection sociale des pays où il en existe, ce qui ne les a pas empêchés, ces dernières années, de supprimer des milliers d'emplois pour encore et toujours plus de profits.

De même, nous demandons aux Pouvoirs Publics en place de prendre les dispositions nécessaires pour s'opposer et imposer d'autres choix, ainsi que la mise en œuvre d'un plan de relance de la fabrication du paracétamol en France, notamment à Roussillon dans l'Isère, dernier lieu à en avoir fabriqué, l'outil, les savoirs et savoir faire sont encore là.